



MODE DE SELECTION COURSE EN LIGNE SPRINT ET CLASSIQUE 2006

Extrait du Règlement Intérieur de la fédération française de canoë-kayak

ANNEXE 2

Rôle, composition et fonctionnement des commissions.

Annexe 2.1 :

COMMISSIONS SPORT COMPETITION et D'ACTIVITÉ. SUIVI des Equipes de France.

1.1 4-2 LE GROUPE DE SUIVI OLYMPIQUE

1.2 4-2.1 OBJECTIFS

Pour suivre les deux disciplines Olympiques il est créé un Groupe de Suivi Olympique (GSO). Ce GSO se réunit conjointement pour les deux disciplines ou séparément suivant l'ordre du jour de ses réunions.

.../...

1.3 4-2.4 FONCTIONNEMENT

2 REGLES :

A) Les règles de classements en liste des Sportifs de Haut Niveau, les règles de sélections et les sélections nominatives, pour :

- les Jeux Régionaux,
- les Championnats du Monde Junior et Senior,
- les Championnats d'Europe Junior et Senior,

sont établies suivant les modalités ci-dessous :

- Le Directeur d'Equipe de France propose aux membres du GSO, pour avis avant la plénière, les règles :
 - de sélection (dates, compétitions et test de référence)
 - de classements en liste des Sportifs de Haut Niveau
- Ces règles, commentées par les membres du GSO, sont présentées au vice-Président chargé du Haut Niveau et au Directeur Technique National qui doivent statuer en dernier ressort.
- Les sélections nominatives sont établies suivant le protocole ci-dessous :
 - * Le Directeur d'Equipe de France arrête les sélections nominatives.
 - * Ces sélections sont adressées au vice-Président chargé du Haut Niveau et au Directeur Technique National qui s'assurent de la conformité des sélections avec la règle établie,
- Les sélections nominatives ainsi établies sont diffusées :
 - * aux athlètes concernés
 - * aux membres du GSO
 - * aux Coordinateurs Interrégionaux de la Filière de Haut Niveau

B) Les règles de sélections et les sélections nominatives, pour les Jeux Olympiques relèvent d'un protocole particulier défini par la Commission nationale du Sport de haut Niveau. Elles sont présentées par le DTN au bureau exécutif qui entérine les sélections.

C) Les règles de sélections et les sélections nominatives, pour toutes les épreuves internationales, qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, relèvent du Directeur des Equipes de France, sous la responsabilité du Directeur Technique National.

D) D'une manière générale, au cas où les règles de sélections et les sélections nominatives ne seraient pas respectées ou quelles ne permettent pas de gérer un cas particulier ou exceptionnel, la responsabilité de la sélection terminale incombe au DTN par délégation du président de la Fédération française de canoë-kayak.



MODE DE SELECTION - COURSE EN LIGNE SPRINT : Vitesse

1. Préambule

Suite au travail réalisé durant l'olympiade précédente, la Ffck a réorganisé sa filière d'accès au haut niveau (FHN) en septembre 2004. Celle-ci s'appuie sur l'ensemble des structures qui la constituent avec notamment un Pôle France (Jeunes/Espoirs) dans 4 interrégions.

Un sportif est intégré à l'équipe de France dès qu'il reçoit une convocation et pour la durée de l'action concernée. Le reste du temps, le sportif est rattaché à sa structure d'entraînement.

La détection, la formation et l'évaluation des sportifs est de la compétence des structures de la FHN : du club au Pôle France. Les coordinateurs Interrégionaux de la Filière en assurent la coordination.

2. Objectifs

L'objectif prioritaire des quatre années à venir est l'obtention de 6 quotas de participation pour les Jeux Olympiques de 2008. 24^{ème} nation lors de Jeux Olympique d'Athènes, la France doit entreprendre un travail de fond qui, s'appuyant sur la filière du haut niveau, ne peut se traduire par une évolution durable des résultats qu'à partir de la 2^{ème} olympiade : soit en 2012.

3. Principes:

L'histoire et les performances des équipes de France jeune et junior démontre un réel potentiel sportif et un relatif savoir faire.

Toutefois, replacer dans le contexte international de 2005, les autres nations présentent des équipes dont la moyenne d'âge est comparable à celle de l'équipe de France, et obtiennent doré et déjà des résultats exceptionnels. Si notre potentiel est prometteur, nous n'avons pas de temps à perdre.

Pour les sportifs non en liste Elite âgés de plus de 26 ans, performer est obligatoire.

La France met en place une organisation destinée à former un grand nombre de sportifs duquel émergera l'élite nationale. Cette organisation, au même titre que celle des nations leaders de la discipline, favorise les équipages. C'est pourquoi, notre priorité est de présenter des équipages sur les épreuves olympiques. L'inscription de monoplaces lors des Championnats du Monde ou des JO se fera de façon à permettre à certains sportifs de s'exprimer dans ces épreuves lorsqu'ils n'apportent pas de plus value en équipage, mais ne constitue pas une priorité.

4. Compétitions de référence et effectifs

4.1. Compétitions de référence

Programme Senior :

Les sportifs retenus dans ce collectif peuvent participer au programme suivant.

Du 26 mai au 28 mai	Coupe du monde	DUISBOURG (GER)
Du 06 juillet au 09 juillet	Championnats d'Europe	RACICE (RCZ)
Du 17 août au 20 août	Championnats du Monde	SZEGED (HUN)

Programme moins de 23 ans :

Les sportifs retenus dans ce collectif peuvent participer au programme suivant.

Du 12 mai au 14 mai	Coupe du monde	POZNAN (POL)
Du 26 mai au 28 mai	Coupe du monde	DUISBOURG (GER)
Du 25 juillet au 30 juillet	Championnats d'Europe moins 23	ATHENES (GRE)



Programme Junior :

Les sportifs retenus dans ce collectif peuvent participer au programme suivant.

Du 16 au 22 mai	Course Internationale	PIESTANY (RCZ)
Du 07 au 11 juin	Coupe du monde de marathon	ZAMORA (ESP)
Du 25 juillet au 30 juillet	Championnats d'Europe	ATHENES (GRE)

4.2. Effectifs

Seront sélectionnés pour le programme ci-dessus les sportifs qui satisferont aux critères de sélection indiqués ci-dessous, soit :

Collectif Senior	Collectif Moins de 23 ans	Collectif Junior
6 kayaks homme	6 kayaks homme	6 kayaks homme
3 kayaks Dame	4 kayaks Dame	4 kayaks Dame
3 Canoës	4 Canoës	4 Canoës

Toutefois, le directeur des équipes de France pourra minorer ou majorer ces collectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie.

5. Organisation de la sélection

5.1. Date et Lieu

Du samedi 29 avril au lundi 1^{er} mai 2006 à Mantes la Jolie (78).

5.2. Participation et inscription

La sélection en équipe de France est ouverte à 117 sportifs répartis comme suit :

- Ø 45 kayaks hommes dont au minimum 13 sportifs âgés de moins de 23 ans et 18 sportifs juniors*
- Ø 36 canoës dont au minimum 8 sportifs âgés de moins de 23 ans et 18 sportifs juniors*
- Ø 36 kayaks dames dont au minimum 8 sportives âgées de moins de 23 ans et 18 sportives juniors*

Le DEF peut adapter ces quotas en fonction de la densité sportive de chacun d'eux

Dans cette catégorie peuvent concourir les sportifs juniors ou de moins de 18 ans

5.2.1 Inscription à la sélection

Seront inscrits à la sélection, les sportifs ayant retourné le bulletin réponse de la convocation à :

Christophe ROUFFET
FFCK, 87, quai de Marne BP 58 – Joinville le Pont cedex

Avant le 20 avril 2006.

Rappel : Ne pourront être inscrits que les athlètes ayant préalablement envoyé la convention individuelle signée à la Direction Technique Nationale, à l'attention de Philippe GRAILLE, DTN.

5.2.2 Participation équipages

Seuls les Sportifs convoqués à la sélection peuvent concourir en équipage. Les sportifs convoqués à la sélection proposent au DEF les équipages qu'ils souhaitent composer en s'inscrivant à l'aide du bulletin réponse de la convocation prévu à cet effet. En cas de doute sur l'acceptation de leur équipage, par le DEF, les sportifs prennent contact avec ce dernier au plus tôt.

La mixité des catégories d'âges dans les équipages est en principe interdite, elle ne sera acceptée qu'à titre exceptionnel et sur décision du DEF. Dans ce dernier cas les sportifs seront classés dans la catégorie d'âge du plus âgé d'entre eux.



5.3. Organisation de la course de sélection

5.3.1 Programme des épreuves

Le Directeur des équipes de France peut faire évoluer ce programme prévisionnel en fonction des conditions climatiques.

		Senior et moins de 23 ans	Junior
Samedi 29 avril 2006	Matin :	Pesée des bateaux Réunion d'information des sportifs	
	Après midi : Epreuve 1	Monoplace 500m : K1h, C1, K1d - Finales	
Dimanche 30 avril 2006	Epreuve 2	Equipage 500m : K2h, C2, K2d	Monoplace 500m : K1h, C1, K1d
Lundi 1 ^{er} mai 2006	Matin : Epreuve 3	Equipage 1000m : K2h, C2 Equipage 500m : K2d	Monoplace 1000m : K1h, C1, K1d
	Après midi	Réunion de présentation de la saison aux sportifs retenus dans les collectifs	

L'organisation des épreuves incombe à l'équipe technique nationale sous la responsabilité du Directeur des Equipes de France et avec le soutien du groupe de suivi olympique.

La composition des séries et la répartition dans les couloirs sont du ressort du DEF.

La sélection se compose de trois épreuves distinctes :

- La première épreuve est réalisée sur 500m :
 - Elle concerne toutes les catégories d'âge (Junior, Moins de 23 ans et Senior),
 - Elle est réalisée en monoplace (K1 H, C1 et K1 D).
 - Cette épreuve ne distinguera pas de catégorie d'âge, la constitution des grilles sera commune.

§ La deuxième épreuve est réalisée sur 500m :

- Pour les sportifs âgés de plus de 18 ans : en biplace (K2 H, C2 et K2 D)
- Pour les Juniors : en monoplace (K1 H, C1 et K1 D).

§ La troisième épreuve est réalisée sur 500m ou 1000m:

- Pour les sportifs âgés de plus de 18 ans : en biplace sur 1000m (K2 H, C2),
en biplace sur 500 m (K2 D),
- Pour les Juniors : en monoplace sur 1000m (K1 H, C1 et K1 D).

5.4. Règlement des courses de sélection

Ce document est le règlement de compétition. Les points non traités dans celui-ci, sont soumis au Chapitre III, points 10 à 32 - du règlement de la Fédération internationale de canoë en vigueur.

5.4.1 Jury

Le jury de course sera composé pour chacune des courses, des membres du GSO suivants :

- Le Directeur des équipes de France course en ligne/ Marathon (président du jury),
- Le Vice-président chargé haut niveau,
- Le Directeur Technique National,
- Le Président de la commission nationale course en ligne/ Marathon,
- Un représentant des athlètes désigné par les athlètes.



5.4.2 Mode de classement

- Pour les sportifs Seniors et moins de 23 ans:

Kayak Homme : Un classement indépendant est réalisé pour chacune des 3 épreuves

Kayak Dame et canoë :

Deux classements indépendants sont réalisés :

- Le premier prend en compte les résultats de l'épreuve 1
 - Le second pour les équipages C2 et K2 Dame en tenant en compte la somme des places obtenues par chaque équipage lors des finales des épreuves 2 et 3.
- Ø 1^{er} : 0 point
 - Ø 2^{ème} : 2 points
 - Ø 3^{ème} : 3 points
 - Ø 4^{ème} : 4 points
 - Ø etc...

En cas d'ex-aequo, les athlètes seront départagés sur le classement de leur meilleure course. S'ils sont encore ex-aequo, ils seront départagés sur l'addition des temps des trois épreuves.

- Pour les Juniors :

Le classement des sportifs est réalisé, à l'issue des trois épreuves de sélection.

Un classement final est établi prenant en compte la somme des places obtenues dans la catégorie par chaque sportif lors des finales des trois épreuves.

- Ø 1^{er} : 0 point
- Ø 2^{ème} : 2 points
- Ø 3^{ème} : 3 points
- Ø 4^{ème} : 4 points
- Ø etc...

En cas d'ex-aequo, les athlètes seront départagés sur le classement de leur meilleure course. S'ils sont encore ex-aequo, ils seront départagés sur l'addition des temps des trois épreuves.

6. Sélection des collectifs

6.1. Collectifs seniors :

A partir du résultat final des épreuves de sélection pourront être retenus :

	Epreuve 1	Epreuve 2	Epreuve 3
Kayak homme	Les 2 premiers K1 500m	Le 1er K2 500m	Le 1er K2 1000m
Kayak dame	La 1er K1 Dame 500m	Le 1er K2 Dame au classement final	
Canoë	Le 1er premier C1 500m	Le 1er C2 au classement final	

Toutefois, le directeur des équipes de France pourra minorer ou majorer ces collectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie.

- Participation à la 1^{ère} manche de Coupe du monde DUISBOURG (GER) : la totalité des athlètes sélectionnés,
- Participation à la suite du programme du collectif seniors : les finalistes de la 1^{ère} manche de Coupe du monde DUISBOURG (GER). Toutefois la performance de chaque athlète restera soumise à l'appréciation du DEF. Les places ainsi disponibles seront remplacées ou non sur décision du DEF suivant l'ordre du résultat final des épreuves de sélection.



6.2. Collectif des moins de 23 ans :

A partir du résultat final des épreuves de sélection pourront être retenus dans ce collectif les sportifs non retenus en Senior en suivant le classement des épreuves de sélection:

	Epreuve 1	Epreuve 2	Epreuve 3
Kayak homme	6 Kayaks homme		
Kayak dame	4 kayaks Dame		
Canoë	2 Canoës bordés gauche / 2 Canoës bordés droit		

Les épreuves des championnats d'Europe moins de 23 ans sont ouvertes aux sportifs nés après 1983. La composition de l'équipe de France sera déterminée par le Directeur des équipes de France à l'issue de la manche de coupe du monde de DUISBOURG.

Les sportifs de ce collectif qui obtiennent une médaille lors des championnats d'Europe des moins de 23 ans ou performance significative sur appréciation du DEF, se sélectionnent pour les championnats du Monde Senior.

6.3. Collectifs juniors :

A partir du classement junior final des épreuves de sélection pourront être retenus :

Les 6 premiers kayak homme,

Les 4 premières kayak Dame,

Les 2 premiers Canoës bordés droit, les deux premiers canoës bordés gauche.

Pour les épreuves de championnats d'Europe, le directeur des équipes de France pourra réévaluer le collectif en fonction des résultats des premières épreuves internationales (Piestany et Zamora) et des résultats des championnats de France de vitesse (Podium monoplace) en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie.

Règles générales applicables à tous les collectifs

- Conformément à la convention équipe de France, à partir de la sélection, chaque sportif s'engage à participer à l'intégralité du programme d'actions qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.
- Chaque sportif retenu peut être sélectionné pour composer les équipages qui seront engagées dans les épreuves internationales. La responsabilité de la composition des bateaux de l'équipe de France incombe au Directeur des équipes de France.
- Les compositions d'équipages sont modifiables jusqu'à l'échéance terminale.



MODE DE SELECTION COURSE EN LIGNE CLASSIQUE : Marathon

1. Objectifs

En 2006, la France a l'honneur d'accueillir les championnats du Monde.

Nécessitant un large répertoire moteur, une bonne gestion de l'effort et de la confrontation... Les épreuves de marathon sont propices à l'apprentissage et à la formation des pagayeurs. C'est pourquoi, concernant la catégorie Junior, la formation des sportifs étant un objectif prioritaire, la participation au programme de l'équipe de France comporte des épreuves de marathon et de vitesse.

2. Compétitions de référence et effectifs

2.1. Programme

Du 09 au 11 juin 2006	Coupe du Monde Juniors /Seniors	ZAMORA (SPN)
Du 07 au 09 Juillet 2006	Coupe du Monde Juniors /Seniors	TRENCIN (SVK)
Du 22 au 24 sept 2006	Championnats du Monde Juniors /Seniors	TREMOLAT (FRA)

2.2. Effectifs

Seniors :

- un ou deux bateaux (K1, K2, C1, C2 Hommes; K1, K2 Dames) par catégorie (nombre variable selon le niveau, les possibilités de création d'équipage suite à la course monoplace et aux appréciations des entraîneurs) => soit au maximum 12 bateaux et 18 athlètes.

Juniors :

- les sportifs du collectif équipe de France de sprint constituent le collectif marathon.

3. Courses de sélection

3.1. Date et Lieu

Pour les seniors :

- N1 de Marathon à Saint Vit les 27 et 28 mai 2006
- course de sélection le 3 septembre 2006 à Trémolat.

Pour les juniors :

- courses de sélection Course en ligne sprint : du 29 avril au 1^{er} mai 2006 à Mantes la Jolie (78).
- course de sélection le 3 septembre 2006 à Trémolat.

3.2. Participation

- N1 de Marathon à Saint Vit les 27 et 28 mai 2006 : conformément au règlement national marathon.
- sélection le 3 septembre 2006 à Trémolat : ouverte aux sportifs ayant signé la convention équipe de France et qui remplissent les critères pour l'intégrer.

3.3. Inscription à la sélection 2

Seront inscrits à la sélection du 3 septembre 2006, les sportifs ayant retourné le bulletin réponse de la convocation à :

Christophe ROUFFET
FFCK, 87, quai de Marne BP 58 – Joinville le Pont cedex

Avant le 20 août 2006.



3.4. Programme de la sélection:

Conformément au règlement national pour la sélection 1

Selon le tableau ci-dessous pour la sélection 2

		Seniors	Junior
Samedi 3 septembre 2006	Matin : Epreuve 1	K1H, C1H, K1D	K1H, C1H, K1D
	Après midi : Epreuve 2	K2H, C2H, K2D	K2H, C2H, K2D

3.5. Mode de classement.

Seniors :

Pour la sélection 1 & 2 : Conformément au règlement national ; le classement de chaque épreuve est indépendant.

Juniors :

Pour la sélection 1 : Conforme aux modes de sélection Course en ligne sprint 2006.

Pour la sélection 2 : Conformément au règlement national ; le classement de chaque épreuve est indépendant.

3.6. Jury de courses.

Le jury de course sera composé par les personnes suivantes :

- Le Directeur des équipes de France course en ligne/ Marathon (président du jury),
- Le Président de la commission nationale course en ligne/ Marathon,
- Un entraîneur national désigné par le Directeur des équipes de France,
- Un membre du Groupe Suivi Olympique,
- Un représentant des athlètes désigné par les athlètes.

4. Composition des collectifs.

4.1. Sélection pour la Coupe du Monde de Zamora

Pourront être retenus :

Seniors : le 1^{er} ou 2^{ème} bateau par catégorie (K1, K2, C1, C2 Hommes; K1, K2 Dames) selon le classement de la sélection n°1 (nombre variable selon le niveau, les possibilités de création d'équipage suite à la course monoplace, la densité dans chaque catégorie et après avis des entraîneurs).

Soit au maximum 12 bateaux et 18 athlètes.

Juniors : les sportifs du collectif équipe de France de sprint sont sélectionnés pour la course de Zamora, ils devront néanmoins participer à l'épreuve de sélection française.

4.2. Sélection pour la coupe du Monde de TRENCHIN

Pourront être retenus :

Seniors : les athlètes ayant obtenu des résultats significatifs lors de la course à Zamora : un ou deux bateaux par catégorie (nombre variable selon le niveau, les possibilités de création d'équipage suite à la course monoplace, la densité dans chaque catégorie et après avis des entraîneurs).

Soit au maximum 12 bateaux et 18 athlètes.

Juniors : Ne participeront pas à cette épreuve



4.3. Sélection pour les Championnats du Monde

Pourront être retenus :

Senior : un ou deux bateaux (K1, K2, C1, C2 Hommes; K1, K2 Dames) par catégorie :

- Pour les canoës :
 - o Réaliser un podium lors des deux coupes du Monde de Marathon
 - o Terminer premier bateau français sur les deux courses
- Pour les kayaks :
 - o Se classer dans les six premiers lors des deux coupes du Monde de Marathon
 - o Terminer premier bateau français sur les deux courses

Cet effectif sera complété s'il y a lieu par les meilleurs sportifs, dans l'ordre du classement de la sélection n° 2.

Junior : les athlètes ayant réalisé un podium ou la meilleure performance française par catégorie lors de la première coupe du monde de Zamora. Cet effectif sera complété s'il y a lieu par les meilleurs sportifs, dans l'ordre du classement de la sélection n° 2.

La sélection est validée par la participation obligatoire au stage de préparation terminale.

Pour toutes les compétitions :

L'effectif maximum des sportifs (ves) sélectionnés juniors et seniors sera variable dans les toutes les catégories.

Le nombre de sélectionnés reste soumis :

- au niveau des sportifs,
- au budget alloué aux actions,
- aux possibilités d'équipage,
- à l'objectif prioritaire => TREMOLAT,
- à l'investissement des sportifs

Le DEF pourra, à tout moment, minorer ou majorer les effectifs de chaque collectif en fonction des paramètres ci-dessus